ESTIMATES

Law Commission of Canada

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-106
ISBN 0-660-62778-7

Law Commission of Canada

Report on Plans and Priorities

2005-2006 Estimates

The Honourable Irwin Cotler
Minister of Justice and Attorney General of Canada

105-04097/

Table of Contents

Section I –
OVERVIEW 1

The Acting President's message 1
Summary Information 3
Departmental Priorities 4

Section II –
ANALYSIS BY PROGRAM ACTIVITIES 8

Strategic Outcome : Advice on Law Reform 8
Planned Activities and Expected Results 10

Section III –
SUPPLEMENTARY INFORMATION 15

Management Representation Statement 15
Organizational Information 16
Table 1: Commission Planned Spending and Full Time Equivalents 17
Table 2: Program Activities 18
Table 3: Voted and Statutory Items Listed in Main Estimates 18
Table 4: Net Cost of Commission 19
Table 5: Resource Requirement by Branch 19
Contacts for further information 20

Acting President's Message

The Law Commission of Canada has entered a period of transition and dynamic change during this past year. With the change of leadership in the organization, an opportunity has been provided for reflection on what has been accomplished to date and consideration of new paths for the future. The Commission has been in existence for seven years and has gained recognition for its willingness to take risks through cutting-edge research and innovative approaches to law reform. Having achieved a greater awareness of our work - both domestically and internationally, the Commission continues to expand its network of contacts and partnerships and this momentum will continue in the year ahead.

In year 2005-2006, the Commission will continue its work in many areas as well as embark on projects in new initiatives that are also particularly important for Canadians:

Canadians as Citizens of the World

The Law Commission will continue work on its project *Governance Beyond Borders* to study how our legal concepts must be adapted to reflect Canada's position as a nation in an interdependent world. In keeping with Canada's diversity, the Law Commission will explore the interaction between cultural traditions and practices and the formal legal system, including values contained in the *Canadian Charter of Rights of Freedoms*. In partnership with community groups, the Law Commission will also examine issues of importance to new immigrants.

Security

Following the events of 9/11, recent situations of conflict and natural disasters around the world, Canadians, like many others, are looking for some sense of security. The Law Commission's work on public police and private security reflects some of these trends towards increased security and will recommend ways to improve relationships between Canadians, the police and private security agencies.

Is Work Working?, the Law Commission's project on vulnerable workers, will study the ways in which law facilitates or impedes people seeking economic security. The Law Commission will also capitalize on its existing studies of law and risk and further explore the role of governments, individuals, the private sector and the public in the balance of risk and responsibility and the reduction of harm.

Law and Indigenous Traditions

The Law Commission is working with Aboriginal Canadians to ensure that the law responds to their needs. In its project on *Indigenous Legal Traditions*, the Law Commission is exploring how Canadian law can benefit from Indigenous laws and legal traditions. The Law Commission will also study how to overcome the difficulties faced by Aboriginal peoples on reserve who seek loans secured by property.

The Commission also remains committed to a vision that ensures that the promises of law become realities, and that laws are not only coherently drafted but that they meet the needs of all Canadians - today and in the future. The work of law reform is one of on-going dialogue about the way in which law is lived by Canadians and how it can be improved to better fulfil Canadians' expectations. In order to achieve these goals, the Commission will continue to review administrative practices and work effectively, maintain fiscal responsibility in its operations and enhance accessibility by Canadians to the organization and its work.

Bernard Colas
Acting President

Summary Information

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act*, which came into force in April 1997. The mandate of the Commission is "to study and keep under systematic review, in a manner that reflects the concepts and institutions of the common and civil law systems, the law of Canada and its effects."

The Commission is directed under section 3 of the *Law Commission of Canada Act* to focus on four orientations:

- **New Concepts of Law**: The Commission is to work toward the development of new concepts of law and new approaches to law.
- **Efficiency and Accessibility**: The Commission is to consider measures to make the legal system more efficient, economical and accessible.
- **Stimulating Critical Debate**: The Commission is charged with stimulating critical debate about the law and how it operates in Canadian society. It is encouraged to forge productive networks with academic and other communities to ensure cooperation and coordination in law reform initiatives.
- **Eliminating Obsolescence and Anomalies**: The Commission is to work toward the elimination of obsolescence and anomalies in the current law.

The *Law Commission of Canada Act* can be found on the Commission's web site at www.lcc.gc.ca/en/about/lcca.asp.

Financial Resources
(thousands of dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
3,161.0	3,163.0	3,163.0

Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
13	13	13

Departmental Priorities

Priorities	Type	Planned Spending (thousands of dollars)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
1. Make recommendations for law reform	Ongoing	600.0	1,500.0	600.0
2. Engage Canadians in law reform	Ongoing	1,211.0	613.0	1,213.0
3. Conduct leading-edge research	Ongoing	1,350.0	1,050.0	1,350.0
Total		3,161.0	3,163.0	3,163.0

Priority 1

Make recommendations for law reform

Description

Canadians have great expectations when it comes to their laws and legal systems. They want their laws to operate with justice and to be adapted to new realities. Social and economic changes continually test the capacity of the law to adequately respond to these expectations. The Law Commission of Canada works towards this goal and has a mandate to provide advice and recommendations on how to modernize and improve the law in Canada.

Plans

The Law Commission plans to issue the following reports to Parliament:

- 2005-2006: *In Search of Security* - about the relationship between public police and private security.
- 2006-2007: *Is Work Working?* - about promoting economic security for vulnerable workers;
  Does Age Matter? - about intergenerational relationships and age as a criteria in law;
  What Is a Crime? - about the response to unwanted behaviour.
- 2007-2008: *Indigenous Legal Traditions* - about recognizing and creating space for these traditions;
  Governance Beyond Borders - about creating new tools of governance in the context of globalization.

Risks and Challenges

The timing for the issuance of reports can be affected by:

- The number of issues arising from consultations that require further study prior to the preparation of recommendations.
- The number of stakeholders to be consulted on a given topic and the ease with which groups and members of the public can be assembled for consultations.
- The small size of the Commission, staff and Commissioner turnover.

Priority 2

Engage Canadians in law reform

Description

The vision of the Law Commission is that the promises of law become realities, and that laws are not only coherently drafted but meet the needs of all Canadians - today and in the future. The work of law reform is one of on-going dialogue about the way in which law is lived by Canadians and how it can be improved to better fulfil Canadians' aspirations. The Law Commission has developed innovative consultation methodologies that focus on citizen participation in law reform issues and providing opportunities to exchange ideas and opinions. The Commission's aim is to facilitate the contribution of citizens in the creation of a living law which meets their needs and their continuing involvement in justice issues.

Plans

- Introduce innovative ways to attract / engage Canadians in the enterprise of law reform.
- Provide expanded consultation opportunities to rural and remote areas of the country, as well as urban centres, throughout the year.
- Implement a new content management system for its website.
- Issue discussion papers for the following topics:
  - 2005-2006: *Indigenous Legal Traditions;*
    Governance Beyond Borders
  - 2006-2007: *Legal Pluralism*, about the accommodation and integration of customary and traditional practices.

Risks and Challenges

Expanding the Commission's ability to consult with Canadians requires resources either in the form of funds for travel, promotion of events or appropriate electronic technology. The Commission has been limited to the same overall budget since its inception and its ability to consult more broadly is limited. Since the Commission is a small Ottawa-based organization, linking to members of the public or stakeholders in regions of Canada depends on our ability to find an appropriate local partner with networks and to interest the local media. The production of discussion papers depends on early reactions to proposed topics by stakeholders, experts and members of the Commission's Advisory Council. The Commission's desire to be responsive to new and emerging issues results in a short planning timeframe for new projects.

Priority 3

Conduct leading-edge research

Description

Research efforts by the Commission are multidisciplinary and inclusive. Based on empirical data, they are at the cutting-edge of knowledge on social changes, and also assess the solutions that have been developed and tested in Canada and throughout the world.

Partnerships and co-sponsorships have continued to prove beneficial to the work of the Law Commission, and have greatly facilitated the advancement of research and law reform in the country. The Commission links to the work of provincial commissions through the Federation of Law Reform Agencies of Canada and works with government departments on research into coordinated policy responses to law reform issues. The Commission has reached out to international agencies, such as the New Zealand Law Commission, to exchange information and knowledge on issues of common interest. The Commission also partners with many organizations to conduct research, organize or participate in fora and conferences, and publish and distribute research material.

The Commission will increase efforts to engage researchers from a variety of disciplines typically removed from law reform, such as economics, psychology, actuarial science and history, to name a few.

Plans

Establish new, and enhance existing, partnerships with individuals, agencies and organizations both in Canada and around the world, including the following:

- A partnership with Community Foundations of Canada to engage a Community Scholar in Law Reform.
- A Memorandum of Understanding with the Canadian Bar Association under their Law for the Future Fund initiative to encourage strategic research, dissemination, networking and partnership with non-profit organisations.
- Collaboration with the Canadian Political Science Association and its other partners, Justice Canada and the Canadian Federation for Humanities and Social Sciences, on the *Nathalie Des Rosiers Audacity of Imagination Award*.
- Projects with the Conference Board of Canada and the Voluntary Initiative Forum.

Risks and Challenges

The Law Commission's ability to form partnerships depends on determining a topic of mutual interest and agreeing to mutual responsibilities. The success of the Commission in attracting scholars from a variety of disciplines requires proactive marketing of an economic and socio-legal approach to law reform that goes beyond legal texts and analysis. Human resources must be available to build up a list of scholars in key areas related to the work of the Commission who can be advised of upcoming opportunities in their field.

Analysis by Program Activity

Strategic Outcome: Advice on Law Reform

The strategic outcome of the Commission is the provision of independent advice on reforming Canadian laws, institutions and procedures to ensure that they are aligned with the changing needs of individual Canadians and society.

Given the nature of the Commission's mission and mandate, and the research and discussion required to achieve the strategic outcome, results are defined in relation to the Commission's ability to stimulate research and discussion on matters of public interest, to advance new concepts of law, and to develop recommendations for consideration.

Ultimate outcomes such as renewal of the law require a long-term perspective and depend on the agenda of various governments and other actors and their willingness to implement the Commission's recommendations. Such ultimate outcomes are therefore not considered to be directly within the Commission's control.

To achieve its strategic outcome, the Commission conducts activities in four key target areas. These areas reflect issues of concern for Canadians and get to the heart of Canadians' relationship with the law and legal system.

- **Personal Relationships**

  Much of Canadian law is based on assumptions about how people organize their private lives, and how they relate to their partners, parents, children and others close to them. These assumptions may not adequately or accurately reflect the reality of current relationships. The Commission examines how laws can be designed to respond more effectively to Canadians' personal relationships.

- **Governance Relationships**

  Canadians are disengaging from public institutions, and are more sceptical about the capacity of institutions to respond to legitimate expectations. Increasingly, Canadians expect their public institutions to embrace values such as pluralism, choice and diversity. These expectations suggest a change in how Canadians perceive "citizenship". Increasingly, citizenship is perceived as active participation in democratic politics within the context of Canada's position in the global community.

- **Economic Relationships**

  The changing character of the workplace, the creation of new forms of property and wealth, the recognition of the significance of both paid and unpaid work, new methods of doing business, globalization, and the emergence of a knowledge-based economy all have important consequences for those entering the labour market, and for those whose current employment is threatened. The Commission explores how best to structure the law to enhance Canada's economic strength while protecting fundamental social values.

- **Social Relationships**

  Harmonious and healthy social relationships are built on trust, interdependence and respect. Disagreement and conflict are inevitable products of everyday life and human interaction. The law often relies on public institutions such as the criminal justice system and the police to resolve conflict and ensure security. Increasingly, however, Canadians are relying on more informal methods of conflict resolution and on private institutions to ensure their security. Such a framework emphasizes the supremacy of relationships and the supporting role of the law in the type of relationships between individuals in modern society. It is these very relationships and not specific rules in the law, which constitute the starting point of the research. Our studies analyse relationships not as passive reflections of legal concepts, but rather as dynamic social institutions.

  The Commission will continue work on a fundamental question that involves all four key target areas: *What is a Crime*? The objective of this research is to identify why certain behaviours are conceptualized as crimes, and to determine the impact of this conceptualization on personal, social, economic and governance relationships.

  The next section presents a summary of commitments, activities and expected results for each key target area.

Planned Activities and Expected Results

Key Target Area: Personal Relationships		
Commitment	**Main Activities**	**Expected Results**
Does Age Matter? Law and Relationships Between Generations Throughout 2004, the Law Commission of Canada engaged Canadians on whether healthy, respectful relationships between generations could be better supported by eliminating age distinctions in law and policy that are inappropriate, over- or under-inclusive or stereotypical. Research was carried out in a number of areas to explore the impact of using age distinctions. Canadians have raised a myriad of ways in which these laws and policies touch their lives and the Law Commission will continue to explore these with a view to making concrete recommendations.	In 2005-2006, the Commission will continue to meet Canadians and, in particular, hold intergenerational forums so different age groups can hear each others' perspectives. Additional research will be commissioned to address newly identified issues of importance to Canadians with a view to producing a report in 2006-2007.	Recognizing that people are interdependent throughout their lives and that there are many similarities across, and differences within age groups, this project will provide a framework to support healthy intergenerational relationships by verifying if age is the best criteria in each instance to provide benefits or impose restrictions in law.

Key Target Area: Economic Relationships		
Commitment	**Main Activities**	**Expected Results**
Is Work Working? The Commission is studying the ways in which the law allows people to attain economic security or the manner in which it impedes them in achieving this security. The law plays an important role in determining the types of work that are recognized, valued and rewarded, as well as those that are downgraded, poorly regarded and prohibited. In 2004-2005, the Commission published a discussion paper titled *Is Work Working? Work Laws That Do A Better Job*, which will engage Canadians on whether and how the law should evolve to recognize and value non-standard work arrangements and protect vulnerable workers.	In 2005-2006, the Commission will: ▪ Consult broadly with Canadians through public forums and a variety of citizen engagement activities. ▪ Conduct research and engage in partnerships to explore new issues that arise.	This project will provide a useful framework for evaluating the various policy and regulatory options available in order to ensure adequate and appropriate support for the promotion of economic security of those engaged in work in the broad sense of the term.
Security on Reserves As a result of property-related provisions in the *Indian Act*, people living on reserves are unable to use their property to secure loans. The Commission will explore solutions to this situation which creates a systemic barrier to the management of personal finances.	In 2005-2006, the Commission will engage in research to explore possible solutions.	This project will provide recommendations to address the issue of equitable access to financial resources for those living on reserves.

Key Target Area: Governance Relationships		
Commitment	**Main Activities**	**Expected Results**
Indigenous Legal Traditions Although many communities in Canada demonstrate ongoing commitment to concepts and values from Indigenous laws and traditions, frequently such concepts and values have been ignored or overruled by non-Indigenous law. Canada has been able to benefit from the enrichment of two legal traditions, civil law and common law. It should also benefit more from Aboriginal heritage and legal traditions.	In 2005-2006, the Commission will: ▪ Publish a discussion paper that will develop a broader framework for understanding and respecting Indigenous legal traditions, including the issue of institutional change, the capacity of Canadian governments and society to address it, and the choice of tools to effect this change. ▪ Consult broadly with Canadians. ▪ Conduct research to explore ways of creating space within the Canadian legal structure to permit such traditions to be recognized, validated, and more fully utilized (Legal Dimensions Initiative).	This project will provide a framework for creating space and recognition for Indigenous legal traditions in Canada.
Governance Beyond Borders A dynamic law reform agenda must work within a framework that recognizes the interdependence between local and international as well as between domestic and foreign aspects. It is in this context that the Law Commission is examining how Canadian law and policy have an impact on the world, and how the world has an impact on Canadian law and policy.	In 2005-2006, the Commission will: ▪ Launch a discussion paper to engage Canadians in a critical debate of how shifting territorial boundaries and power have influenced their lives and those of other citizens around the world and how best to manage these. ▪ Partner with the Conference Board of Canada to research concrete actions to address corporate social responsibility. ▪ Work with the Department of Justice to examine how domestic and international law interact.	This project will explore new tools of governance to enhance democracy, transparency and accountability given the increasing interdependency of countries and the greater influence of actors other than national governments.

Key Target Area: Social Relationships		
Commitment	**Main Activities**	**Expected Results**
In Search of Security Over the past two decades, there has been a gradual loosening of the connection between policing and the state. Today, the state remains a significant player in the delivery and regulation of policing, but there is now a range of private policing organizations that are actively engaged in maintaining order, as well as investigating and preventing crime in public spaces. The Commission is exploring the complex relationships that are emerging between public police and private security enterprises in Canada.	In 2005-2006, the Commission will table a report to Parliament that will make recommendations related to the relationship between public police and private security and the implications this has on the lives of Canadians.	This project will stimulate debate in the government, the media, in other policy forums and in policing institutions about the role of private security firms and how they should be regulated. The Report to Parliament will identify the need for better communication and partnerships among the police and private security agencies, and will recommend steps to make this happen.
Legal Pluralism The Commission has undertaken to look at how other customary practices and traditions co-exist with the formal legal system, and the extent to which they can be accommodated in keeping with the values of human rights, equality, freedom of religion and multiculturalism.	In 2005-2006, the Commission will: • Fund empirical and theoretical research on diverse communities and cultural practices in Canada. • Complete research with partners on Sharia law and Hawala banking.	This project seeks to provide a systematic framework to address the accommodation and integration of customary and traditional practices within the Canadian legal system.

Other Target Area		
Commitment	**Main Activities**	**Expected Results**
What Is a Crime? The objective is to understand the reasons why certain patterns of behaviour are identified under the concept of crime, and to check the impacts of such a concept on personal, social, economic and governance relationships, by assessing the various options available for regulating undesirable behaviour.	In 2005-2006, the Commission will: ▪ Continue consultations with members of the general public. ▪ Consolidate current research and begin writing a report with a view to tabling it in 2006-2007.	The aim of the project is to provide policy makers with a framework that can be used to assess the consequences of choosing the criminal law and other intervention strategies as a response to unwanted behaviour.

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the 2005-2006 Report on Plans and Priorities (RPP) for Law Commission of Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Reports on Plans and Priorities*.

- It adheres to the specific reporting requirements outlined in the TBS guidance;
- It uses an approved program activity structure;
- It provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to the Commission; and
- It reports finances based on approved planned spending numbers from the Treasury Board Secretariat.

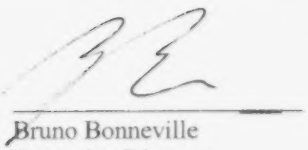

Bruno Bonneville
Executive Director

February 18, 2005

Organizational Information

The Law Commission is an independent departmental corporation accountable to Parliament through the Minister of Justice. The Governor in Council appoints the President and four part-time Commissioners on the recommendation of the Minister for terms not exceeding five years. The Commission is supported by a small Secretariat headed by an Executive Director.

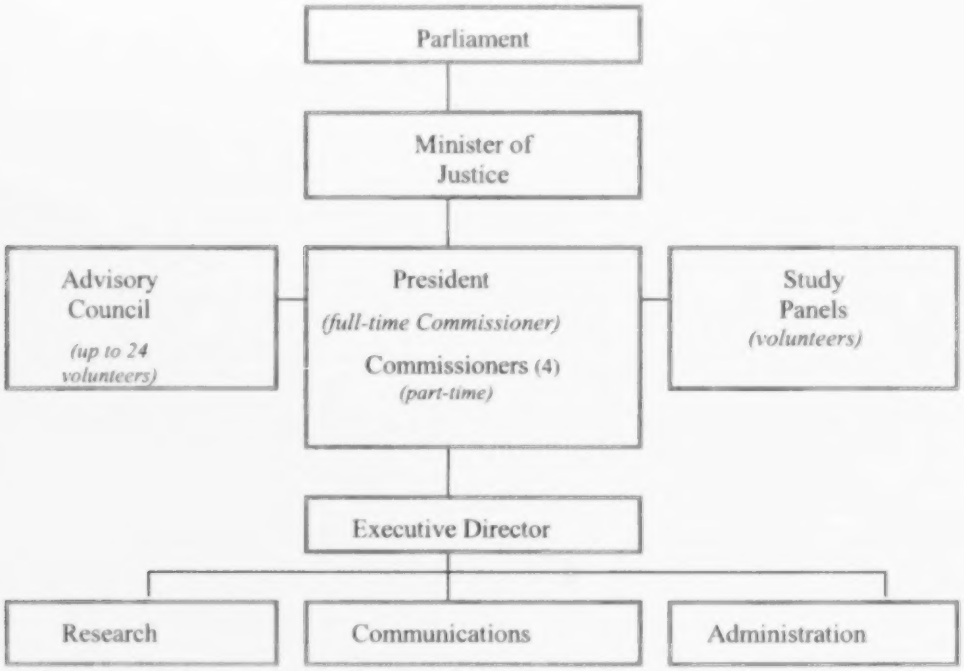

The Commission has an Advisory Council of up to 24 volunteers who reflect Canada's socio-economic and cultural diversity and represent a broad range of disciplines. The Council provides advice on the Commission's strategic direction, long-term research program, performance review and other relevant matters.

Study panels are appointed as needed to provide advice on specific research projects. Each panel is headed by a Commissioner and comprises volunteer experts from multiple disciplines and members of affected communities. To support the study panels, research contracts are given to recognized experts in the private sector and academia.

Table 1: Commission Planned Spending and Full Time Equivalents

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2004-2005*	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Recommendations on Law Reform	3,150.0	**3,142.0**	3,142.0	3,142.0
Budgetary Main Estimates (gross)	3,150.0	**3,142.0**	3,142.0	3,142.0
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	3,150.0	**3,142.0**	3,142.0	3,142.0
Adjustments:				
Supplementary Estimates:				
Operating Budget Carry Forward	147.1	-	-	-
Funding received for salary increases resulting from collective bargaining agreements	21.0	**20.0**	21.0	21.0
Budget Announcement:				
ERC exercise **	-	**(10.0)**	-	-
Total adjustments	168.1	**10.0**	21.0	21.0
Total Planned Spending	3,318.1	**3,152.0**	3,163.0	3,163.0
Total Planned Spending	3,318.1	**3,152.0**	3,163.0	3,163.0
Less: Non-Respendable revenue	-	-	-	-
Plus: Cost of services received without charges	181.8	**178.7**	183.2	190.1
Net Cost of the Commission	3,499.9	**3,330.7**	3,346.2	3,353.1
Full Time Equivalents	11	**13**	13	13

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** This reflects the reductions to the Commission's planned spending as a result of the ERC exercise and which were announced in the 2005 Budget – more information will be provided in the next Supplementary Estimates.

The major difference between the planned spending of 2004-2005 and 2005-2006 is due to the 2003-2004 carry forward of $147,150 included in the 2004-2005 forecast.

Table 2: Program Activities

	2005-2006				
	Budgetary				
Program Activity	Operating	Gross	Net	Total Main Estimates	Total Planned Spending
(thousands of dollars)					
Recommendations on Law Reform	3,142.0	3,142.0	3,142.0	3,142.0	3,152.0
Total	**3,142.0**	**3,142.0**	**3,142.0**	**3,142.0**	**3,152.0**

Table 3: Voted and Statutory Items Listed in Main Estimates

Vote or Statutory Item	Description	**Current Main Estimates**	Previous Main Estimates
		(thousands of dollars)	
35	Program expenditures	**2,970.0**	2,966.0
(S)	Contributions to employee benefit plans	**172.0**	184.0
	Total for the Commission	**3,142.0**	3,150.0

The decrease of $8,000 between the current and the previous Main Estimates is mainly attributed to the reduction by 1.5% of the employee benefit plans rate.

Table 4: Net Cost of Commission

(thousands of dollars)	Total
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus Adjustments as per the Planned Spending Table)	**3,152.0**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	**108.5**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat (excluding revolving funds)	**70.2**
Worker's compensation coverage provided by Social Development Canada	-
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	-
	178.7
Less: Non-respendable Revenue	-
2005-2006 Net Cost of Commission	**3,330.7**

Table 5: Resource Requirement by Branch

	2005-2006	
(thousands of dollars)	Recommendations on Law Reform	**Total Planned Spending**
Commissioners	440.8	**440.8**
Administration	791.9	**781.9**
Communications	778.7	**778.7**
Research	1,150.6	**1,150.6**
Total	**3,162.0**	**3,152.0**

Statute Administered by the Law Commission of Canada

Law Commission of Canada Act (S.C., 1996, c. 9)

Contacts for Further Information

Law Commission of Canada
11th Floor, Suite 1124
222 Queen Street
Ottawa, ON
K1A 0H8

Telephone: (613) 946-8980
Fax: (613) 946-8988
E-mail: info@lcc.gc.ca
Web site: www.lcc.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Commission du droit du Canada

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2006-III-106
ISBN 0-660-62778-7

Commission du droit du Canada

Rapport sur les plans et les priorités

Budget des dépenses 2005-2006

L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

Table des matières

Section I –
VUE D'ENSEMBLE 1

Message du président intérimaire 1
Informations sommaires 3
Priorités de la Commission 4

Section II –
ANALYSE DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES 9

Résultat stratégique : Avis sur la réforme du droit 9
Activités envisagées et résultats prévus 11

Section III –
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 17

Déclaration de la direction 17
Structure organisationnelle 18
Tableau 1: Dépenses prévues de la Commission et équivalents temps plein 19
Tableau 2: Activités des programmes 20
Tableau 3: Postes voté et législatif indiqués dans le Budget principal 20
Tableau 4: Coût net de la Commission 21
Tableau 5: Besoin de ressources par direction 21
Renseignements supplémentaires 22

Message du président intérimaire

L'année 2004 a été pour la Commission du droit du Canada une année de transition marquée par le changement au niveau de sa direction. Ces changements ont amené la Commisson du droit du Canada à dresser un bilan des travaux réalisés depuis sa création et à se pencher sur ses orientations futures. La Commission du droit du Canada, créée il y a sept ans, est maintenant largement reconnue pour sa contribution à la réforme du droit qu'elle mène en adoptant une approche avant-gardiste et innovatrice. Fort de cette reconnaissance nationale et internationale, la Commission du droit du Canada entend bien élargir son réseau de relations et de partenariats au cours de l'année 2005.

Au cours de l'année 2005-2006, la Commission poursuivra les travaux engagés en plus de lancer de nouveaux projets dans des domaines affectant les Canadiens et les Canadiennes.

Les Canadiens et Canadiennes : Des citoyens du monde

La Commission poursuivra ses travaux sur le projet *Gouvernance au-delà des frontières*. Ce projet examine les méthodes pour moderniser les concepts juridiques de façon à refléter les positions du Canada en tant que nation dans un monde interdépendant. De plus et en harmonie avec la diversité du Canada, la Commission explorera les rapports qu'entretiennent les traditions et pratiques culturelles avec le système judiciaire officiel et particulièrement avec les valeurs énoncées dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Commission se penchera aussi, en collaboration avec des groupes communautaires, sur des questions importantes pour les nouveaux immigrants.

Sécurité

Suite aux événements du 11 septembre 2001, aux récentes catastrophes naturelles et aux conflits en cours dans le monde, les Canadiens, comme d'autres peuples, éprouvent un besoin croissant de sécurité. Ce besoin trouve un écho particulier dans les travaux menés par la Commission sur les forces policières et les services de sécurité privés. Ces travaux détaillent quelques-unes des tendances récentes en matière d'amélioration de la sécurité et la Commission en conclusion énonce quelques recommandations pour améliorer les rapports entre les Canadiens, les forces policières et les agences privées de sécurité.

Travailler oui, mais.., le projet de la Commission du droit sur les travailleurs vulnérables analyse la manière dont le droit contribue à permettre ou à empêcher d'atteindre la sécurité économique. Dans le cadre de ce projet, la Commission entend s'appuyer sur les études existantes sur le droit et le risque en découlant. En outre, la Commission se penchera sur le rôle que les gouvernements, les particuliers, les secteurs privé et public pourraient être appelés à jouer pour assurer un juste équilibre entre le risque, la responsabilité et la réduction des dommages.

Droit et traditions autochtones

La Commission du droit collabore avec les Autochtones canadiens en vue de s'assurer que le droit réponde à leurs besoins. Le projet de la Commission sur les traditions juridiques autochtones analyse la manière dont le droit canadien peut tirer avantage du droit et des traditions juridiques autochtones. La Commission étudie aussi les moyens pour surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés les Autochtones vivant dans les réserves lorsqu'ils désirent obtenir des prêts hypothécaires.

La Commission considère que les promesses du droit doivent devenir réalité. À cet égard, il ne suffit pas de rédiger des lois cohérentes, il faut que le droit réponde aux besoins actuels et futurs de tous les Canadiens et Canadiennes. Dans cet esprit, la réforme du droit est un dialogue permanent sur la façon dont les Canadiens et les Canadiennes vivent le droit ainsi que sur les moyens de l'améliorer afin de réaliser leurs aspirations. Pour atteindre ces objectifs, la Commission continuera à examiner ses pratiques administratives, à travailler efficacement, à faire preuve de responsabilité financière et à améliorer l'accès des Canadiens et Canadiennes à la Commission et à ses travaux.

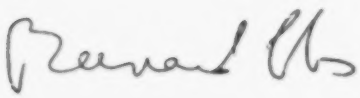

Bernard Colas
Président intérimaire

Informations sommaires

Le mandat de la Commission du droit du Canada découle de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat de la Commission est « d'étudier et revoir le droit du Canada et ses effets d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques canadiens, à savoir la common law et le droit civil. »

La Commission, en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la Commission du droit du Canada,* doit se concentrer sur quatre domaines :

- **Nouveaux concepts juridiques** : La Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.
- **Efficacité et accessibilité :** La Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible.
- **Stimulation du débat critique :** La Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec tous les milieux universitaires et les autres collectivités afin d'assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit.
- **Élimination des règles désuètes et des anomalies :** La Commission est chargée de travailler à l'élimination des règles tombées en désuétude et des anomalies du droit.

Vous trouverez la *Loi sur la Commission du droit du Canada* sur le site web de la Commission à l'adresse www.lcc.gc.ca/fr/about/lcca.asp.

Ressources financières
(en milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
3 161,0	3 163,0	3 163,0

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
13	13	13

Priorités de la Commission

Priorités	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
1. Formuler des recommandations pour la réforme du droit	En cours	600,0	1 500,0	600,0
2. Engager les Canadiens dans la réforme du droit	En cours	1 211, 0	613, 0	1 213,0
3. Effectuer des recherches d'avant-garde	En cours	1 350,0	1050, 0	1 350,0
Total		3 161,0	3 163,0	3 163,0

Priorité 1

Formuler des recommandations relatives à la réforme du droit

Description

Les Canadiens nourrissent de grandes attentes à l'égard de leur système juridique. Ils désirent que leurs lois soient justes et adaptées aux nouvelles réalités. Les changements sociaux et économiques mettent continuellement à l'épreuve la capacité du droit de répondre à ces attentes. La Commission du droit du Canada veut atteindre cet objectif et a le mandat de donner des conseils et de formuler des recommandations sur les méthodes pour moderniser et améliorer le droit au Canada.

Plans

La Commission du droit prévoit présenter au Parlement les rapports suivants :

- 2005-2006 : *En quête de sécurité* – sur la relation entre les forces policières et les agences de sécurité privées.
- 2006-2007 : *Travailler oui mais...* – sur la promotion de la sécurité économique des travailleurs vulnérables;
  Une question d'âge – sur les rapports entre les générations et l'âge en tant que critère de droit;
  Qu'est-ce qu'un crime? – sur la réaction aux comportements indésirables.
- 2007-2008 : *Les traditions juridiques autochtones* – sur la reconnaissance de ces traditions et la création d'espaces pour elles;
  La gouvernance au-delà des frontières – sur la création de nouveaux outils de gouvernance dans le contexte de la mondialisation.

Risques et défis

Le moment choisi pour la présentation des rapports peut être influencé par les éléments suivants :

- Le nombre de préoccupations soulevées lors des consultations et qui requièrent des études approfondies avant la préparation des recommandations.
- Le nombre d'intervenants à consulter sur un sujet donné et la facilité avec laquelle on peut réunir les groupes et les membres du public en vue des consultations.
- La petite taille de la Commission ainsi que le roulement des membres du personnel et les changements de commissaire.

Priorité 2

Engager les Canadiens dans la réforme du droit

Description

La Commission considère que les promesses du droit doivent devenir réalité. À cet égard, il ne suffit pas de rédiger des lois cohérentes, il faut que le droit réponde aux besoins actuels et futurs de tous les Canadiens et Canadiennes. La réforme du droit est un dialogue permanent sur la façon dont les Canadiens et les Canadiennes vivent le droit et sur les moyens de l'améliorer afin de réaliser leurs aspirations. La Commission du droit a élaboré des méthodologies de consultation innovatrices qui mettent l'accent sur la participation des citoyens aux discussions sur les questions de réforme du droit et offrent la possibilité d'échanger des idées et des points de vue. La Commission vise à faciliter la contribution des citoyens à la création d'un droit vivant qui répond à leurs besoins et leur engagement continu dans les questions juridiques.

Plans

- Recourir à des moyens innovateurs pour attirer et engager les Canadiens dans le travail de réforme du droit.
- Au cours de l'année, la Commission prévoit élargir les possibilités de participation du public dans les régions rurales et éloignées, ainsi que dans les centres urbains.
- Mettre en oeuvre un nouveau système de gestion de contenu pour le site Web.
- Publier des documents de discussion sur les sujets suivants :
  - 2005-2006 : *Les traditions juridiques autochtones;*
    La gouvernance au-delà des frontières
  - 2006-2007 : *Le pluralisme juridique*, sur le respect et l'intégration des pratiques coutumières et traditionnelles

Risques et défis

L'accroissement de la capacité de la Commission à consulter les Canadiens nécessite des ressources sous forme de fonds pour voyager, pour effectuer la promotion d'événements ou de technologie électronique adéquate. La Commission est limitée au même budget global depuis sa création alors même que sa capacité de consultation s'accroît. Puisque la Commission est un petit organisme situé à Ottawa, la création de liens avec les membres du public ou les intervenants des régions du Canada dépend de la capacité de trouver un partenaire local adéquat doté de réseaux de contacts et susceptible d'intéresser les médias. La production de documents de discussion est tributaire des premières réactions aux sujets proposés par les intervenants, les spécialistes et les membres du Conseil consultatif de la Commission. Le désir de la Commission d'être apte à réagir aux nouvelles questions entraîne un cadre de planification strict pour les nouveaux projets.

Priorité 3

Effectuer des recherches d'avant-garde

Description

L'effort de recherche de la Commission est multidisciplinaire et inclusif. La recherche se fonde sur des données empiriques et se situe à l'avant-garde des connaissances sur les changements sociaux et évalue les solutions déjà élaborées et testées au Canada et partout au monde.

Les partenariats et les commandites partagées ont été utiles au travail de la Commission du droit et ont facilité énormément le progrès des recherches et de la réforme du droit partout au pays. La Commission établit des liens avec les activités des commissions provinciales par l'entremise de la Fédération des agences de réforme du droit du Canada et entreprend des projets de recherche, en collaboration avec des organismes gouvernementaux, qui s'efforceront de coordonner les stratégies élaborées. La Commission a collaboré avec des organismes internationaux tels que la Commission de réforme du droit de la Nouvelle-Zélande en vue d'échanger des renseignements et des connaissances sur des questions d'intérêt commun. La Commission collabore aussi avec un grand nombre d'organismes en vue d'effectuer des recherches, d'organiser ou de participer à des forums et à des conférences, ainsi que de publier et distribuer des documents de recherche.

La Commission intensifiera ses efforts afin d'engager des chercheurs oeuvrant dans plusieurs domaines non reliés à la réforme du droit tels que, entre autres, la science économique, la psychologie, la science actuarielle et l'histoire.

Plans

Créer de nouveaux partenariats, et renforcer ceux qui existent déjà, avec des particuliers, des organismes et des organisations au Canada et partout au monde, notamment les suivants :

- un partenariat avec les Fondations communautaires du Canada en vue d'engager un chercheur communautaire dans la réforme du droit.
- Un protocole d'entente avec l'Association du barreau canadien, en vertu de leurs règlements portant sur l'initiative du Fonds pour le droit de demain, visant à encourager la recherche stratégique, la diffusion, le réseautage et le partenariat avec des organismes sans but lucratif.
- La participation, en collaboration avec l'Association canadienne de science politique et ses autres partenaires (le ministère de la Justice du Canada et la Fédération canadienne des sciences humaines) au *Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers*.
- Projets de collaboration avec le Conference Board du Canada et le Forum sur l'initiative volontaire.

Risques et défis

La capacité de la Commission à former des partenariats dépend de la détermination d'un sujet d'intérêt commun et de l'accord quant aux responsabilités mutuelles. Le succès de la Commission à attirer des chercheurs de diverses disciplines dépend des activités énergiques de promotion et d'une approche économique et socio-juridique de la réforme du droit qui va au-delà des textes et des analyses juridiques. Les ressources humaines doivent être disponibles pour constituer une liste de chercheurs dans les domaines clés liés au travail de la Commission qui peuvent être informés des possibilités à venir dans leur domaine.

Analyse des activités des programmes

Résultat stratégique : Avis sur la réforme du droit

Le résultat stratégique de la Commission consiste à donner des conseils indépendants sur la réforme du droit canadien, des institutions et des procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.

Étant donné la nature de la mission et du mandat de la Commission, et compte tenu de la recherche et des discussions nécessaires pour réaliser le résultat stratégique, les résultats sont définis en relation avec la capacité de la Commission de stimuler la recherche et la discussion portant sur des questions d'intérêt public, de faire progresser de nouveaux concepts de droit et de formuler des recommandations aux fins d'étude.

Les résultats définitifs, comme le renouvellement du droit, nécessitent une perspective à long terme et dépendent du programme de différents gouvernements, ainsi que de leur volonté d'adopter les recommandations de la Commission. En conséquence, la Commission n'a pas de véritable contrôle sur les résultats définitifs.

Pour atteindre son résultat stratégique, la Commission œuvre dans quatre domaines clés qui reflètent les préoccupations des Canadiens et Canadiennes et vont à l'essentiel de leurs rapports avec le droit et le système judiciaire.

- **Rapports personnels**

  Une bonne partie du droit canadien se fonde sur des hypothèses concernant la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, leurs parents, leurs enfants et d'autres proches. Ces hypothèses peuvent ne pas refléter adéquatement la réalité des rapports existants. La Commission examine comment le droit devrait refléter plus efficacement les rapports personnels des Canadiens et Canadiennes.

- **Rapports de gouvernance**

  Les Canadiens se désengagent des institutions publiques et s'interrogent sur la capacité de celles-ci de répondre à leurs attentes légitimes. De plus en plus, les Canadiens et Canadiennes désirent que leurs institutions embrassent des valeurs telles que le pluralisme, le choix et la diversité. Ces attentes donnent à penser que la perception du concept de « citoyenneté » est en train de changer au Canada. De plus en plus de Canadiens et Canadiennes perçoivent ce concept comme une participation active à la politique démocratique à l'intérieur du contexte des positions prises par le Canada dans la communauté mondiale.

- **Rapports économiques**

L'évolution du milieu de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, la reconnaissance de l'importance du travail, rémunéré ou non, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont des conséquences importantes tant pour les personnes entrant sur le marché du travail que pour celles dont l'emploi actuel se trouve menacé. La Commission explore les moyens pour mieux structurer le droit afin de renforcer l'économie du pays tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

- **Rapports sociaux**

Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Le désaccord et le conflit sont des conséquences inévitables de la vie et des interactions humaines. Le droit se sert souvent des institutions publiques telles que le système de justice pénale et les forces policières pour résoudre les conflits et garantir la sécurité. Toutefois, les Canadiens et Canadiennes utilisent de plus en plus de méthodes non officielles de résolution des conflits et se fient aux agences privées pour garantir la sécurité.

Un tel cadre met en évidence la primauté des rapports dans la société moderne et le rôle de soutien joué par le droit dans l'encadrement de ses rapports. Ce sont ces rapports, et non des normes juridiques particulières, qui constituent le point de départ de la recherche. Nos études analysent les rapports, non pas parce qu'il s'agit de réflexions passives des concepts juridiques, mais parce qu'il s'agit d'institutions sociales dynamiques.

La Commission continuera de travailler sur une question fondamentale touchant les quatre domaines clés : *Qu'est-ce qu'un crime?* L'objectif de cette recherche consiste à comprendre pourquoi certains comportements sont considérés comme des crimes et à déterminer les répercussions de cette conceptualisation sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance.

La prochaine section présente un résumé des engagements, des activités et des résultats prévus pour chaque domaine clé.

Activités envisagées et résultats prévus

Domaine clé : Rapports personnels		
Engagement	**Activités principales**	**Résultats prévus**
Une question d'âge? Les rapports entre les générations et le droit Au cours de 2004, la Commission du droit du Canada a invité les Canadiens à se pencher sur la question de savoir si l'élimination des distinctions juridiques et politiques fondées sur l'âge qui sont inacceptables, stéréotypées et ont une portée excessive ou trop limitée peut aider à établir des rapports harmonieux et sains entre les générations. La Commission a effectué des recherches dans plusieurs domaines en vue d'examiner les conséquences découlant de l'utilisation des distinctions fondées sur l'âge. Les Canadiens ont mis en évidence comment ces lois et politiques influencent leur vie dans un grand nombre de situations et la Commission du droit continuera à examiner ces questions en vue de formuler des recommandations concrètes.	En 2005-2006, la Commission continuera à rencontrer les Canadiens et Canadiennes et notamment à organiser des forums intergénérationnels pour permettre à différents groupes d'âge d'échanger leurs points de vue. Elle effectuera des recherches supplémentaires visant à examiner de nouvelles questions importantes pour les Canadiens et Canadiennes et prévoit publier un rapport en 2006-2007.	Ce projet reconnaît l'interdépendance des personnes tout au long de la vie et qu'il y a beaucoup de points communs entre les différents groupes d'âge, ainsi que beaucoup de différences à l'intérieur d'un même groupe d'âge, et élaborera un cadre visant à encourager des rapports intergénérationnels sains en vérifiant si l'âge est, dans tous les cas, le meilleur critère pour assurer des prestations ou pour imposer des restrictions juridiques.

Domaine clé : Rapports économiques		
Engagement	**Activités principales**	**Résultats prévus**
Travailler, oui mais... La Commission a lancé un projet ayant comme objectif d'étudier comment le droit aide à permettre ou à empêcher d'atteindre la sécurité économique. Le droit joue un rôle important dans la détermination des types d'emploi qui sont reconnus, valorisés et récompensés et de ceux qui sont dévalorisés, peu considérés ou interdits. En 2004-2005, la Commission a publié un document de discussion intitulé *Travailler oui, mais... : Le droit du travail à retravailler* qui invite les Canadiens et Canadiennes à réfléchir sur la question de savoir si le droit doit évoluer de façon à reconnaître et à valoriser des modalités de travail non conventionnelles et à protéger les travailleurs vulnérables, ainsi qu'à se pencher sur les moyens d'atteindre un tel objectif.	En 2005-2006, la Commission ▪ organisera des forums publics et un grand nombre d'activités d'engagement des citoyens en vue de connaître les opinions des Canadiens et Canadiennes. ▪ Elle effectuera des recherches et créera de nouveaux partenariats en vue d'examiner toute nouvelle question.	Ce projet fournira un cadre utile pour évaluer les politiques et les options existantes en matière de réglementation afin de promouvoir efficacement la sécurité économique de tous les travailleurs au sens large du terme.
Sécurité dans les réserves En conséquence des dispositions relatives à la propriété de la *Loi sur les Indiens*, les personnes vivant dans les réserves ne peuvent hypothéquer des biens pour garantir des emprunts. La Commission essayera de trouver des solutions à cette situation qui crée un obstacle systémique à la gestion des finances personnelles.	En 2005-2006, la Commission entreprendra des recherches visant à examiner des solutions possibles.	Ce projet formulera des recommandations en vue de résoudre la question de l'accès équitable aux ressources financières pour toutes les personnes vivant dans une réserve.

Domaine clé : Rapports de gouvernance		
Engagement	**Activités principales**	**Résultats prévus**
Traditions juridiques autochtones Bien que plusieurs collectivités canadiennes soient sensibles aux concepts et aux valeurs du droit et des traditions autochtones, le droit non-autochtone les a ignorés ou rejetés. Le Canada a pu bénéficier de l'enrichissement de deux traditions juridiques, à savoir le droit civil et la common law. Il devrait aussi pouvoir tirer des avantages de l'héritage et des traditions juridiques autochtones.	En 2005-2006, la Commission ▪ publiera un document de discussion qui élaborera un cadre élargi pour comprendre et respecter les traditions juridiques autochtones, y compris la question relative au changement institutionnel, la capacité des gouvernements canadiens et de la société d'intervenir et le choix d'outils pour procéder à un tel changement. ▪ Elle demandera les opinions des Canadiens et Canadiennes. ▪ Elle entreprendra des recherches pour examiner les possibilités d'incorporer ces traditions dans la structure juridique canadienne en vue de les reconnaître, de les valoriser et de les utiliser (Initiative Perspectives juridiques).	Ce projet élaborera un cadre permettant de reconnaître et de valoriser les traditions juridiques autochtones au Canada.
Gouvernance au-delà des frontières Un programme dynamique de réforme du droit doit s'inscrire dans un cadre qui reconnaît l'interdépendance des aspects locaux et des aspects internationaux, des affaires intérieures et des affaires étrangères. C'est dans ce contexte que la Commission du droit du Canada souhaite examiner quelle est l'incidence qu'exerce sur le monde la politique du Canada et quelle est l'influence du monde sur cette politique.	En 2005-2006, la Commission ▪ publiera un document de discussion visant à engager les Canadiens dans un débat critique au sujet de l'influence que la redéfinition des limites territoriales et du pouvoir exerce sur leur vie et sur celle d'autres citoyens partout au monde et des méthodes pour les gérer. ▪ Elle recherchera, en collaboration avec le Conference Board du Canada, des actions concrètes en vue de résoudre la question de la responsabilité sociale des sociétés. ▪ Elle examinera, en collaboration avec le ministère de la Justice, les rapports entre le droit national et international.	Ce projet explorera de nouveaux outils de gouvernance en vue d'améliorer la démocratie, la transparence et la responsabilité dans un contexte d'interdépendance croissante entre les pays et d'influence importante d'intervenants autres que les gouvernements nationaux.

Domaine clé : Rapports sociaux		
Engagement	**Activités principales**	**Résultats prévus**
En quête de sécurité Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un découplage graduel des services de police et de l'État. L'État demeure un acteur important dans la réglementation et la mise en application des services de police, mais un grand nombre d'organismes privés de sécurité participent activement au maintien de l'ordre, ainsi qu'aux enquêtes et à la prévention du crime dans les lieux publics. La Commission examine les nouveaux modèles de rapports entre les forces policières et les agences privées de sécurité au Canada.	En 2005-2006, la Commission déposera un rapport au Parlement formulant des recommandations sur les rapports entre les forces policières et les agences privées de sécurité et leurs répercussions sur la vie des Canadiens et Canadiennes.	Ce projet alimentera des débats auprès du gouvernement, des médias, d'autres forums sur les politiques et des institutions chargées du maintien de l'ordre quant au rôle des agences privées de sécurité et sur leur réglementation. Le rapport présenté au Parlement mettra en évidence le besoin de meilleures communications, ainsi que de partenariats entre les forces policières et les agences privées de sécurité et recommandera les mesures à prendre.
Pluralisme juridique La Commission a commencé à examiner comment d'autres pratiques et traditions coexistent avec le système judiciaire officiel et dans quelle mesure elles peuvent être adaptées aux valeurs des droits de la personne, de l'égalité, de la liberté religieuse et du multiculturalisme.	En 2005-2006, la Commission ▪ financera des recherches empiriques et théoriques portant sur différentes collectivités et pratiques culturelles au Canada. ▪ Elle prévoit terminer les recherches, en collaboration avec ses partenaires, sur la loi musulmane (sharia) et sur les opérations bancaires informelles (Hawala banking).	Ce projet vise à élaborer un cadre systématique en vue d'adapter les pratiques traditionnelles et de les intégrer dans le système judiciaire canadien.

Autre domaine clé		
Engagement	**Activités principales**	**Résultats prévus**
Qu'est-ce qu'un crime? L'objectif est de comprendre la raison pour laquelle certains comportements sont considérés comme des crimes et de vérifier les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les différentes options disponibles pour contrôler les comportements indésirables.	En 2005-2006, la Commission : ▪ Continuera à tenir des consultations avec le public. ▪ Prévoit terminer les recherches actuelles et commencera à préparer un rapport qui devrait être déposé au Parlement en 2006-2007.	Le projet vise à fournir aux décideurs un cadre qui peut être utilisé pour évaluer les conséquences de choisir le droit pénal et d'autres stratégies d'intervention comme réponse aux comportements indésirables.

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) pour 2005-2006 de la Commission du droit du Canada.

Le document a ét préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation pour 2005-2006 de la partie III du Budget des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités*.

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
- Il s'appuie sur une structure fondée sur une architecture des activités de programme;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées à la Commission; et
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Bruno Bonneville
Difecteur exécutif

le 18 février 2005

Structure organisationnelle

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante qui doit rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice. Le Gouverneur en conseil nomme le président ou la présidente et quatre commissaires à temps partiel sur la recommandation du ministre pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif ou une directrice exécutive.

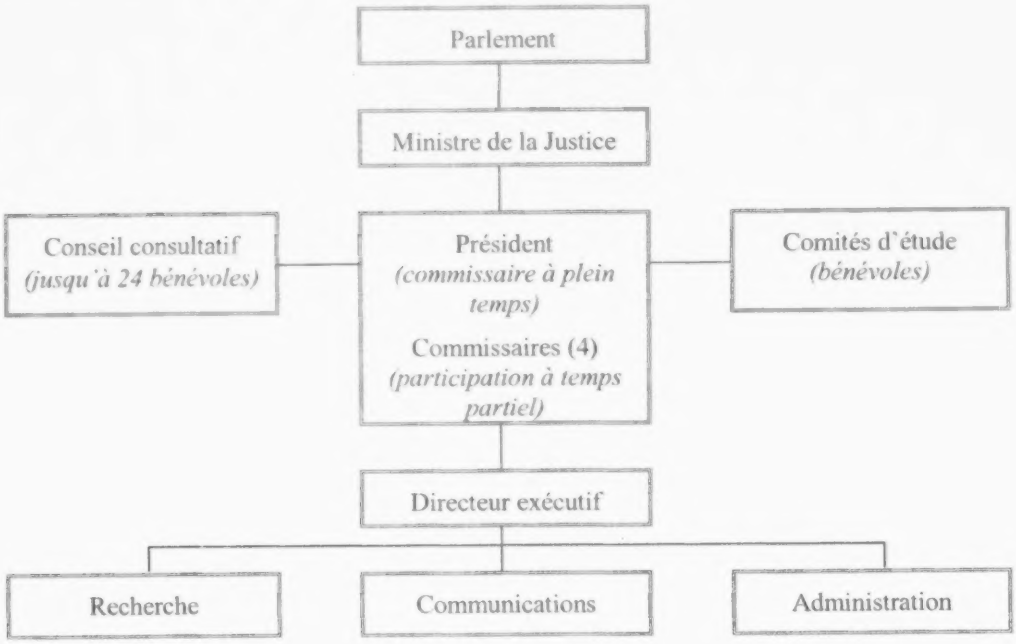

La Commission a mis sur pied un conseil consultatif comprenant un maximum de 24 bénévoles qui reflète la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représente un vaste éventail de disciplines. Le conseil donne des avis sur l'orientation stratégique, le programme de recherches à long terme et l'évaluation du rendement de la Commission, ainsi que sur toute autre question pertinente.

Les comités d'étude sont formés au besoin pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité est dirigé par un commissaire et se compose de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités intéressées. Afin d'aider les comités d'étude, la Commission accorde des contrats de recherche à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Tableau 1: Dépenses prévues de la Commission et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005*	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Recommandations sur le réforme du droit	3 150,0	**3 142,0**	3 142,0	3 142,0
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 150,0	**3 142,0**	3 142,0	3 142,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	3 150,0	**3 142,0**	3 142,0	3 142,0
Rajustements :				
Budget supplémentaire des dépenses :				
Report de fonds du budget de fonctionnement	147,1	-	-	-
Financement pour les augmentations salariales découlant des conventions collectives	21,0	**20,0**	21,0	21,0
Annonce dans le budget :				
Dépenses du CED **	-	**(10.0)**	-	-
Total des rajustements	168,1	**10,0**	21,0	21,0
Dépenses nettes prévues	3 318,1	**3 152,0**	3 163,0	3 163,0
Dépenses nettes prévues	3 318,1	**3 152,0**	3 163,0	3 163,0
Moins : Recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	181,8	**178,7**	183,2	190,1
Coût net pour la Commission	3 499,9	**3 330,7**	3 346,2	3 353,1
Équivalents temps plein	11	**13**	13	13

* Ce montant reflète les prévisions le plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Ce changement reflète les réductions des dépenses prévues de la Commission par suite de l'exercice d'examen des dépenses du CED qui on été annoncées dans le Budget 2005. De plus amples renseignements seront fournis dans le prochain Budget supplémentaire des depenses.

La principale différence entre les dépenses prévues pour 2004-2005 et 2005-2006 est attribuable au report de fonds de 147 150 $ de 2003-2004 inclut dans la prévision de dépenses de 2004-2005.

Tableau 2: Activités des programmes

	2005-2006				
	Budgétaires				
Activité de programme	Fonctionnement	Dépenses brutes	Dépenses nettes	Total pour le Budget principal	Total des dépenses prévues
(en milliers de dollars)					
Recommandations sur la réforme du droit	3 142,0	3 142,0	3 142,0	3 142,0	3 152,0
Total	**3 142,0**	**3 142,0**	**3 142,0**	**3 142,0**	**3 152,0**

Tableau 3: Postes voté et législatif indiqués dans le Budget principal

Poste voté ou législatif	Description	**Budget Principal actuel**	Budget précédent
		(en milliers de dollars)	
35	Dépenses du programme	**2 970,0**	2 966,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**172,0**	184,0
	Total pour la Commission	**3 142,0**	3 150,0

La diminution de 8 000 $ entre le budget principal des dépenses actuelles et le précédent est principalement attribuée à la diminution du facteur d'intrant de 1,5 % du calcul de la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 4: Coût net de la Commission

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	3 152,0
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	108,5
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du conseil du trésor (hors les fonds renouvelables)	70,2
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada.	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	-
	178,7
Moins : Revenus non disponibles	-
Coût net du programme pour 2005-2006	3 330,7

Tableau 5: Besoins de ressources par direction

	2005-2006	
(en milliers de dollars)	Recommandations sur la réforme du droit	Total de dépenses prévues
Commissaires	440,8	440,8
Administration	791,9	781,9
Communications	778,7	778,7
Recherche	1 150,6	1 150,6
Total	3 162,0	3 152,0

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

La Commission du droit du Canada
11e étage, Suite 1124
222, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courriel : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca